

# L'ELECTEUR

ERNEST PACAUD, Redacteur-en-Chef

LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE QUEBEC, Propriétaire

Edition quotidienne

QUEBEC, 30 MAI, 1881.

## L'affaire Lavallee-Irvine.

Il n'est question partout en ville que de cette affaire. Conservateurs comme libéraux sont unanimes à l'apprécier: c'est une conspiration ourdie par le traître Pâquet pour détourner l'attention de ses \$14,000. Mais jamais conspiration ne fut à la fois plus lâchement ourdie, plus maladroitement menée, et n'eut une fin plus ridicule pour son auteur et plus désastreuse pour ceux qui s'en sont fait les complices.

Le renégat de Lévis en veut mortellement à M. Irvine qu'il a trouvé sur son chemin lorsqu'il a voulu, sous le gouvernement Joly, faire frauder les créanciers anglais du *Lévis et Kennébec* au profit de M. Sénécal et de sa clique. En lançant cette sottise accusation contre lui au moment d'un ajournement de huit jours, il comptait faire d'une pierre deux coups: frapper dans le dos et compromettre l'homme qu'il déteste le plus, et détourner l'attention de l'accusation honteuse suspendue sur sa propre tête.

Mais il avait compté sans deux choses importantes: ce qu'il est lui-même, et ce qu'est l'homme qu'il voulait compromettre. Il avait oublié qu'autant lui-même est méprisé et ravalé autant M. Irvine est élevé dans l'estime publique. On croira facilement, même sans preuve, à une accusation portée contre le Secrétaire Provincial, parce que son passé est là qui témoigne, contre lui; mais on ajoutera foi difficilement à une calomnie dirigée contre le député de Mégantic, parce que sa réputation est depuis trop longtemps établie.

Si M. Pâquet n'a pas réussi à entamer la réputation de M. Irvine, ni à détourner l'attention publique de ses \$14,000, il a réussi à donner au cabinet un coup mortel. Le vote de vendredi soir n'est pas seulement une défaite ignominieuse pour le gouvernement; c'est un soufflet donné par la Chambre au Premier Ministre personnellement. Il ne faut pas oublier, en effet, comment se présentait la question. M. Tarte proposait de déclarer que la Chambre croyait à la parole de MM. Irvine et Robertson, et trouvant leurs explications suffisantes jugeait une enquête inutile. M. Chapleau fit un discours violent contre la motion. Il descendit à des attaques personnelles contre le député de Mégantic et celui-ci lui fit une réponse à l'emporte-pièce. Le discours échevelé du Premier Ministre fut un appel désespéré à ses amis pour les engager à se rallier autour de lui et à écraser M. Irvine. Sa péroraison violente et passionnée voulait clairement dire: voyez mes amis; il s'agit de choisir entre moi et le député de Mégantic.

C'est là-dessus que le vote fut pris et la majorité se prononça en faveur de M. Irvine; et dans cette majorité il y avait trois collègues du Premier Ministre.

Il est impossible pour le chef d'un gouvernement de se trouver dans une position plus humiliante. Ce n'est pas un vote de non-confiance contre son gouvernement que la Chambre a donné, c'est un vote de non-confiance contre lui personnellement.

Il y a deux ans, M. Chapleau et la Presse conservatrice reprochaient à M. Joly de se cramponner au pouvoir, parce qu'il y restait malgré l'hostilité du Conseil Législatif, bien qu'il eût la majorité dans l'Assemblée Législative. Que dire de lui qui reste ministre après avoir subi un vote de non-confiance pers nul? Que penser d'un Premier Ministre que trois de ses collègues ont été forcés d'abandonner et qui reste cependant avec eux? Ce ministre ne se cramponne pas au pouvoir; il s'accroûtit sur les bancs du Trésor et ser-

rant convulsivement son portefeuille, il reçoit philosophiquement les soufflets que lui administre la Chambre. Il semble lui dire: frappez moi tant que vous voudrez sur la tête et à la figure; mais de grâce, je vous en prie, ne touchez pas à mon portefeuille.

## Echos de la Chambre

Il y a eu caucus des députés ministériels, à 3 hrs samedi après-midi.

On dit que les délibérations ont été des plus animées. Des menaces ont été faites aux Hon. MM. Robertson et Flynn.

Le comité des bills privés s'est occupé samedi, du bill de l'Université-Laval.

M. Lacoste, avocat de Montréal, a prononcé un excellent discours en faveur du bill.

Le comité chargé de s'enquérir du scandale Pâquet n'a pas siégé, samedi, faute de quorum.

Il s'est ajourné à demain. L'hon. I. Thibaudau sera le premier témoin.

La Chambre s'occupera cette après-midi, de la motion de l'hon. M. Joly pour la formation d'un comité chargé de s'enquérir de l'administration du chemin de fer du nord.

Le gouvernement en fait une motion de non-confiance, et refusera l'enquête.

On peut s'attendre à un débat intéressant.

## ACTUALITES.

L'hon. W. Laurier est arrivé en cette ville, hier, pour assister au terme de la cour de Révision.

Il est annoncé officiellement, que Son Altesse Royale la Princesse, Louise, obéissant aux conseils de ses médecins ne reviendra pas au Canada.

Le *Chronicle* flagelle en termes très sévères, la clique Sénécal, Chapleau et Pâquet, pour avoir voulu salir la réputation de l'hon. Geo. Irvine. Il déclare que le vote de vendredi est une preuve évidente que cette clique est répudiée même par les conservateurs.

L'hon. M. Chapleau a donné un banquet aux députés, samedi soir à l'hôtel St Louis.

La réception à Spencer Wood samedi après midi, a été vraiment charmante.

Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur et madame Robitaille ont reçu les visiteurs avec beaucoup de cordialité et de grâce.

On lit dans l'*Union des Cantons de l'Est*, journal conservateur:

"A propos de l'affaire des \$14,000, on rapporte un mot charmant de M. Irvine.

Le Premier Ministre, dit-il n'a rien eu, M. Wurtele n'a rien voulu prendre; but M. Pâquet rocketed the money"

Désormais nous aurons le verbe *pâquetter*; on saura ce que ça veut dire."

Le Séminaire de Québec va établir, dit-on, une grande manufacture de balais, seaux, etc. et une scierie sur la rivière Montmorency, à trois milles à peu près de la chute. Les travaux commencent le mois prochain et donneront de l'ouvrage à au-dessus de 200 hommes, nous as-sure-t-on.

Le Séminaire s'est assuré les services de M. Williams, l'ex agent bien connu de M. Hall, pour conduire les travaux.

## CORRESPONDANCE.

A M. le Rédacteur de l'ELECTEUR.

Monsieur, Permettez-moi de demander à Frs. Désaulniers, Ecr., M. P. P., si Mgr. Lafèche, en réponse à sa lettre, lui a insinué de voter contre le bill de l'Université Laval: *idem*, si, à sa connaissance, d'autres députés, V. G., M. Houde, de Nicolet, M. S. Cyr, de Champlain, ont ou n'ont pas écrit à Mgr Lafèche pour lui demander son avis sur le vote qu'ils devraient donner sur le bill de l'Université; et si Mgr. Lafèche leur a insinué, ou ne leur a pas insinué, qu'ils devaient voter contre ce bill.

UN CURIEUX.

## PARLEMENT LOCAL.

Séance du 27 mai 1881.

(Suite)

L'hon. M. LORANGER.—Toute la Chambre veut le comité; il y a unanimité là-dessus. Quand une accusation est portée contre un député, ce comité doit être accordé. Seulement ce qu'on ne paraît pas vouloir comprendre, ou, si on le comprend, sans paraître vouloir l'admettre, c'est que le gouvernement se maintient dans la logique qu'il a tenu dans une autre occasion. Il est bon de rapporter les faits tels qu'ils sont.

Il y a à peine quinze jours, une accusation était portée contre un député de cette Chambre par l'honorable député du comté de Québec, dans des termes vagues, incertains, et mal définis, et le gouvernement avait cru, sans refuser l'enquête, demander à cette Chambre et à l'honorable député de Québec d'entourer son accusation, de précautions dont on entoure ordinairement ces sortes d'accusations. Le gouvernement a prétendu dans cette occasion qu'on ne devait pas toucher à la réputation d'un représentant du peuple d'une manière frivole et qu'on devait formuler clairement son accusation et en prendre toute la responsabilité. On n'a pas voulu le faire.

L'accusation, M. l'Orateur, avait été portée contre un membre du gouvernement, en son absence.

L'hon. M. ROSS.—Je demande pardon à l'hon. Député, en sa présence, et je demanderai aux membres de la presse de rapporter les débats correctement afin que le public ne soit pas sous une fausse impression. L'on Secrétaire Provincial était dans la bâtisse. Je ne savais pas s'il était ou non dans la Chambre, je ne puis le voir de mon siège, M. l'Orateur. Mais ce que je sais, c'est qu'il est entré dans la Chambre quelques instants après.

L'hon. M. LORANGER.—J'ai dit qu'elle avait été portée en son absence et je déclare que lorsque l'accusation a été lue en Chambre l'hon. Secrétaire Provincial n'était pas en Chambre.

L'hon. M. ROSS.—J'ai déjà expliqué pourquoi je le croyais à son siège, je ne puis pas le voir d'ici.

L'hon. M. LORANGER.—Je constate ce fait qu'un Ministre de la Couronne a été accusé en son absence par un ex-Ministre de la Couronne. Il pouvait certainement être dans les bâtisses, mais il n'était pas dans la Chambre. On a demandé de sur ses quelques temps pour promettre à l'hon. Secrétaire Provincial de faire sa déclaration. On a réussi, il est vrai, mais à toutes les dix ou quinze minutes, quelqu'un se levait de l'autre côté pour demander où était la déclaration. Mais ce n'est pas là le point, M. l'Orateur, je ne fais que répondre à une observation de l'hon. Député de Lotbinière.

Quand, à l'accusation qui était devant vous, M. l'Orateur, j'ai reproché aux honorables Députés de l'autre côté de ne pas la porter dans les formes nécessaires et qui sont exigées en Angleterre, parce que là on ne permet pas que l'honneur d'un député soit sali par une accusation à moins qu'on ne l'entoure de la prudence dont on doit l'entourer, une accusation de cette espèce. J'ai dit: "Vous avez la déclaration de celui qui a été accusé, une explication raisonnable et propre à satisfaire tous les hommes qui ne sont pas mu par l'esprit de parti, et vous devez réfléchir avant d'aller plus loin. Mais, M. l'Orateur, on a refusé de suivre ce conseil. En face de cette déclaration, qui ne comportait que la vérité, on s'est levé et on a essayé de jeter la boue à

la figure de celui qui l'avait faite, avant même que le Comité ne fut formé. J'ai dans le temps reproché à l'Opposition la conduite qu'elle tenait.

Aujourd'hui une accusation est portée contre un député de cette Chambre, par l'hon. Député de Joliette. J'espère que les informations qu'on lui a données ne sont pas fondées; je l'espère pour l'honorable député de Joliette qui l'a fait pour remplir un devoir sacré, savoir: de mettre la Chambre dans sa confiance quand on lui apprend quelque chose sur la conduite d'un des membres de cette Chambre. La déclaration de l'honorable député de Mégantic est une déclaration qui peut paraître satisfaisante, mais elle n'est pas dans les termes de l'accusation, elle ne rencontre pas tous les faits allégués dans la déclaration de l'honorable député de Joliette. L'honorable député de Sherbrooke demande le temps de la prendre en considération, et si elle est jugée suffisante nous n'irons pas plus loin. Mais du moment que l'honorable député de Mégantic déclare qu'il ne veut pas de délai, le comité doit être accordé de suite. C'est lui qui est le meilleur juge sur cette matière, et je crois qu'on doit se rendre à sa demande. J'apprécie hautement, M. l'Orateur, la conduite de l'honorable député de Mégantic, à sa place je ferais la même chose.

Mais cependant, M. l'Orateur, il ne faut pas se méprendre sur les intentions du gouvernement. Le gouvernement fait dans cette occasion ce qu'il a déjà fait dans une autre occasion, savoir: de prévenir la Chambre contre une décision trop hâtive. Cette motion d'ajournement n'avait pour but que d'éveiller la Chambre, le soin qu'elle doit mettre dans les jugements qu'elle est appelée à prononcer.

L'hon. M. ROSS.—M. l'Orateur, l'hon. député de Joliette porte une accusation contre l'hon. Député de Mégantic, il a certainement le droit de le faire. Il n'y a pas un seul membre dans cette Chambre qui lui nier ce droit. Mais, quant aux informations, ne devrait-il pas aller les puiser à la source? Et quelle est cette source? C'est l'hon. Trésorier Provincial. C'est lui qui est le président de la compagnie qui a acheté le Chemin de Fer de Lévis et Kennébec par l'entremise de M. Woodward et c'est lui qui savait les transactions qui avaient été faites entre M. Cowan et Woodward. Ainsi l'hon. Député devait aller prendre ses informations chez l'hon. Trésorier. Maintenant, M. l'Orateur, la question est sur la motion d'ajournement du débat présentée par l'hon. Trésorier lui-même. Mais pourquoi ajourner? Qui connaît les détails de cette affaire mieux que l'hon. Trésorier; qui mieux que lui peut prendre la déclaration du député de Mégantic et la nier si elle est fautive. Je suis très surpris du manque de générosité dont il fait preuve dans ce moment. Je le connais pour un homme généreux, mais je suis très surpris de la conduite qu'il tient dans ce moment.

J'ai affirmé deux ou trois fois déjà, que lorsque j'ai fait ma déclaration contre l'honorable Secrétaire Provincial, j'étais sous l'impression qu'il était présent dans cette Chambre. Toujours est-il qu'il était dans les environs. Il est venu un instant après et il a eu le temps de faire sa déclaration. Je n'ai jamais entendu accuser l'honorable Secrétaire Provincial en son absence; Je le déclare sur mon honneur. Tous jours n'était-il pas à Montréal.

Maintenant, M. l'Orateur, voici un honorable Monsieur qui fait une déclaration contre un membre de cette Chambre. Ce n'est pas tous les jours que nous avons le plaisir de l'entendre dans cette Chambre. Lorsqu'il a fait cette déclaration, il devait savoir que celui qu'il accusait était absent, et que l'accusation resterait devant le public durant une semaine sans réponse de la part de l'accusé. Il n'a pas voulu attendre son arrivée. Je me suis élevé contre cette manière de procéder et maintenant on me reproche d'avoir fait la même chose. Eh bien, je dis que je n'ai pas fait la même chose. On a constaté que l'honorable Secrétaire Provincial n'était pas loin et qu'il est venu presque tout de suite, et il a eu l'avantage qu'on n'a pas voulu donner à l'honorable député de Mégantic, c'est-à-dire de lire sa déclaration de suite.

Maintenant, M. l'Orateur, on demande d'ajourner le débat afin d'étudier la question. Eh bien, M. l'Orateur, je somme l'honorable Trésorier de nous dire tout ce qu'il connaît de cette affaire. Va-t-il nous dire que lorsqu'il a signé

cet acte d'achat il ne connaissait pas ce qui était arrivé? Ou il a trouvé cet acte correcte, ou il ne l'a pas trouvé correcte. S'il ne le trouvait pas correcte, il devait le dire et ne pas le signer; s'il l'a trouvé correcte, il a tout accepté et il est responsable de son acceptation. L'honorable Trésorier aurait dû se rappeler qu'il n'était pas seulement Président de la Compagnie du Québec Central, mais encore qu'il était Trésorier de la Province de Québec. Maintenant qu'il nous dise tout ce qu'il pense de l'affaire, et s'il a ratifié cela comme un acte correcte ou s'il l'a répudié comme ne l'étant pas.

M. CHAMPAGNE.—Monsieur l'Orateur, la motion qui est maintenant devant vous est une motion qui demande l'ajournement des débats sur la motion demandant la formation d'un comité pour s'enquérir des faits allégués dans la déclaration de l'honorable député de Joliette. Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'ajourner le débat sur cette question. Je considère qu'en continuant demain la discussion qui est commencée, nous prendrions un temps que nous devrions prendre pour d'autres affaires plus importantes.

Je dis qu'il n'y a pas lieu d'ajourner le débat, et voici pourquoi. Nous avons d'un côté la déclaration de l'hon. Député de Joliette, et de l'autre nous avons la déclaration de l'hon. Député de Mégantic. Les deux ne s'accordent pas; l'une comporte une charge contre un membre de cette Chambre et la seconde, donne des explications; à tout événement il y a un fait certain, c'est que les deux ne s'accordent pas. Loin de moi la pensée de dire que l'une est plus exacte que l'autre. Ce n'est pas à moi de dire que l'accusation est bien ou mal fondée. Mais l'hon. Député de Joliette par sa motion demande qu'un comité soit nommé; le Chef de l'Opposition a dit qu'il voulait le comité, et je dis qu'il faut accorder ce comité. L'hon. Député de Mégantic a dit qu'il ne voulait pas de délai, qu'il n'en avait pas besoin. Je crois que l'hon. Député est le meilleur juge dans cette matière; et je dois dire que si on ne l'accordait pas de suite, ce serait perdre le temps de la Chambre inutilement.

Maintenant, M. l'Orateur, je terminerai en relevant une remarque de l'hon. Député du Comté de Québec. Il disait, il y a un instant que le Député de Joliette, bien qu'il fut en parlement depuis assez longtemps, n'avait pas eu l'occasion de se faire entendre souvent. Je lui dirai que ceci regarde chacun des députés de cette Chambre de parler quand il le juge à propos. Sur une question comme celle-ci, je ne crois pas qu'il soit besoin de faire un bien long discours. Lorsque l'hon. Député a fait sa déclaration contre l'hon. Secrétaire Provincial, il n'a pas cru devoir faire un bien long discours, il s'est contenté de lire sa déclaration; Et le Député de Joliette a fait, la même chose, et même plus; il nous a donné des explications verbales sur sa déclaration. Ainsi M. l'Orateur, je ne vois pas que sa remarque soit bien à propos.

M. WURTELE.—La motion que vous avez maintenant entre les mains, M. l'Orateur, demande l'ajournement du débat. L'hon. membre pour Joliette a fait une déclaration et l'hon. député de Mégantic a fait une réponse à cette déclaration. Maintenant nous avons à apprécier s'il y a lieu à une enquête, et comme nous avons à faire cette appréciation avec connaissance de cause, je crois qu'il convient d'ajourner le débat afin que la déclaration de l'hon. député pour Mégantic soit imprimée, afin que nous puissions voir s'il doit être accusé ou non. Si les faits sont constatés être tels que les relate l'hon. député de Mégantic, il n'y a pas besoin d'avoir une enquête. Mais pour cela il nous faut avoir le temps d'étudier la question. C'est pour cela, M. l'Orateur, que je crois qu'il faudrait ajourner le débat à demain.

L'hon. M. MERCIER.—M. l'Orateur, je crois que nous devons concourir dans la motion d'ajournement. Si la Chambre veut me permettre, je vais relater ce qui s'est passé samedi dernier. Aussitôt après la déclaration de l'hon. député de Joliette, je l'ai lue et j'ai fait ce que l'on appelle une défense en droit, et j'ai dit que, même si les faits allégués dans la déclaration étaient vrais, nous ne devrions pas prendre connaissance de ces faits, que ce n'était pas de notre ressort. Je suis heureux, M. l'Orateur, de voir cette prétention soutenue par presque tous les membres de cette Chambre. Il n'y a pas de doute que l'accusation ne con-

tient aucun fait dont on devrait prendre connaissance; il n'y a rien là-dedans qui nous justifie de demander un comité. Je n'accuse pas l'honorable député de Joliette d'avoir fait une déclaration frivole; il a eu des informations et il a cru devoir nous les communiquer. Mais je pense qu'il devra aller plus loin et nous déclarer de qui il tient ces informations. Maintenant qu'il sait que ces faits ne peuvent justifier une enquête, il sera de son devoir de nous dire de qui il tient ces faits.

L'Hon. M. LORANGER.—L'honorable député dit qu'il serait du devoir de l'honorable député de Joliette de dire de qui il tient ses informations. Je lui rappellerai ceci: c'est qu'un comité qui se tient dans le moment sur le Crédit Foncier, on a demandé à l'honorable député du comté de Québec.....

L'Hon. M. MERCIER.—Je rappelle l'honorable Procureur-Général à l'ordre, il n'a pas droit de parler de ce qui se passe dans un comité. Ce n'est pas que j'ai peur de son argument, car je lui dirai qu'il n'est pas fort.

Je dis, M. l'Orateur, que si l'honorable député de Joliette était de bonne foi quand il a fait sa déclaration, son devoir maintenant est de nous dire de qui il tient ses informations et je maintiens cette proposition, et je dis que c'est ce que je ferais, à sa place.

Il y a quelques instants l'honorable Procureur Général m'a interrompu. J'aurais été très heureux s'il avait profité de ce moment pour me dire si, en loi, il y a là une accusation qui justifie un comité. Je ne veux pas flatter l'honorable Procureur Général pour avoir une réponse favorable, mais je lui dirai qu'en sa qualité d'avocat distingué, en sa qualité de Procureur Général, il doit être prêt à me répondre sur cette question. Il est chargé ici de décider les questions de droit qui se présentent, je lui demande s'il est d'opinion qu'il y a là, en droit, une accusation dont on doit s'occuper dans cette Chambre.

Nous avons eu la déclaration de l'honorable député de Mégantic qui est une défense en fait et en droit, et je dis que nous ne devons pas prendre le temps de la Chambre pour un Comité. Il n'y a pas un homme dans le pays qui lira le débat qui vient de se faire et qui ne sera pas convaincu que cette accusation ne devrait pas être portée devant cette Chambre. Quand j'ai entendu la réponse franche et honnête de l'honorable député de Mégantic, j'ai cru que l'honorable député de Joliette se levrait et dirait qu'il ne veut pas insister sur cette déclaration et qu'il la retirait. Si je faisais une déclaration contre un député de cette Chambre et qu'une réponse était donnée, aussi franche que celle qui a été donnée, je me levrais et je retirerais ma motion. Je crois que c'est dans ce but, M. l'Orateur, que l'on demande d'ajourner le débat, et je crois qu'il doit être accordé, j'ai assez de respect pour l'honorable député de Mégantic pour croire que lorsqu'il est venu demander de procéder de suite, c'est qu'il voulait revendiquer son honneur attaqué. Maintenant qu'il vient nous dire qu'il accède à l'ajournement, je crois que nous devrions s'y rendre.

M. l'Orateur, l'honorable Premier Ministre a cru devoir trouver étrange certaines expressions de l'honorable chef de l'Opposition. Il me semble qu'il devrait être le dernier à les trouver étrange, et je suis sûr que s'il se fut trouvé dans la même position, il aurait mis la même vigueur pour défendre un de ses amis. Nous avons ici M. l'Orateur, une phalange d'hommes dévoués à leur cause, une accusation est portée contre un des principaux de cette phalange. Et le chef de cette phalange ne viendrait pas avec vigueur défendre cet homme? Je suis sûr que l'honorable Premier Ministre aurait eu le cœur de défendre son ami comme le chef de l'Opposition l'a fait. Je remercie pour ma part, l'honorable chef de l'Opposition pour la manière chaste et délicate dont il a défendu son collègue. (Applaudissement à gauche) Je le remercie au nom de tous mes collègues et au nom de toute cette Chambre, et je suis convaincu, que lorsque l'honorable Premier aura réfléchi il admettra que l'honorable chef de l'Opposition a fait ce qu'il devait faire dans une semblable occasion.

L'Hon. M. CHAPLEAU.—M. l'Orateur, je ne voudrais pas que l'honorable député mit la Chambre sous une fausse impression. Je n'ai pas voulu dire que l'honorable chef de l'Opposition a mal fait de défendre son ami comme il l'a fait. Seulement j'ai dit qu'il était irrépressible et qu'immédiatement après une suggestion qui avait été faite et que l'honorable député de St Hyacinthe accepte, il s'était levé et avait dit: "non." J'ai dit que l'autre jour il avait dit que le député de Mégantic était digne de l'honneur d'un gentilhomme, et je ne le croirais pas digne de la position qu'il occupe s'il n'avait pas parlé ainsi.

Je me lève, M. l'Orateur, pour demander aux membres de l'autre côté qui trouvent peut-être singulier qu'un membre du gouvernement a dit qu'il voterait contre la formation d'un comité et qu'il savait que le fait mentionné dans la déclaration n'était pas

exacte, pour leur demander comment il se fait qu'ils ont nié d'abord d'une façon vive l'accusation portée contre l'honorable député de Mégantic, et que maintenant ils viennent nous dire qu'il n'y a rien dans cette accusation.

Nous sommes ici, M. l'Orateur, pour donner un des exemples les plus importants qu'une assemblée délibérative puisse donner. Une déclaration est faite, cette déclaration est répudiée avec violence par les uns, et par les autres, elle est déclarée frivole. Je dis que lorsque le Chef de l'Opposition a dit qu'il niait l'accusation, c'est qu'elle n'était pas frivole. Je demande à mon honorable ami pour Mégantic s'il ne considère pas l'accusation extrêmement grave pour un membre de cette Chambre.

Plusieurs voix à gauche. Non! non! L'Honorable M. CHAPLEAU.—Je sais que pour obtenir un objet on peut déclarer comme frivole quelque déclaration que l'histoire de la Législature écrira comme ne l'étant pas. Et je dis que l'honorable député de Mégantic qui est savant en droit n'aurait pas pris sur lui-même le soin de faire la déclaration détaillée qu'il a lue devant cette Chambre s'il n'avait pas cru qu'il y avait quelque chose de sérieux dans cette accusation. Je le dis pour l'histoire et non pour le monde: au moment où nous ne donnons pas toute l'importance qu'on devrait donner à une affaire comme celle-ci, il peut se faire que l'opinion publique de cette province qui a été dégradée et empoisonnée par des déclarations de toutes sortes, n'y attache pas plus d'importance; mais moi je dis que cette accusation n'est pas frivole et que les faits qui y sont mentionnés constituent un délit, et que si ces faits sont exacts, l'honorable député de Mégantic ne devrait pas siéger dans cette Chambre. Est-ce qu'on ne sait pas que dans cette déclaration il y a des mots de fraude, de collusion? Que cette fraude ait été commise en qualité d'avocats, de complice ou en quelque qualité que se soit; quelque soit l'homme qui l'a commise, il faut qu'il soit puni. Je n'ai pas, M. l'Orateur, deux paroles et deux mesures. Je ne veux pas qu'on salue et qu'on soule les principes qui doivent présider à notre législation.

Je dis qu'il y a dans cette déclaration de l'honorable député de Joliette quelque chose de grave, et je dis que dans l'avenir on sera surpris de voir que dans la Chambre d'Assemblée on a traité cette question à la légère.

On a dit que par cette déclaration on n'avait fait que mentionner des faits qui tombent sous le coup d'un article du Code de Procédure Civile. Encore une fois, je ne veux pas dire ce que le comité ne trouvera peut-être pas, et ce que, je l'espère il ne trouvera pas; mais je ne permettrai pas qu'on passe sous silence une accusation qui porte qu'un homme a violé un article de la loi. Va-t-on prétendre maintenant que ce n'est rien que de violer un article de la loi? J'espère pour l'honneur de la Province, pour l'honneur de tous les intérêts que le comité trouvera que les faits mentionnés dans la déclaration ne sont pas exacts. Les honorables messieurs de l'autre côté ont beau rire, cette affaire les occupent plus qu'ils en ont l'air. Ils peuvent rire, ceux qui ont raconté d'avance, dans une autre ville les votes qu'ils comptaient avoir pour empêcher le comité.

L'Honorable Chef de l'Opposition a dit qu'il ne s'opposerait pas au comité, reviendrait-il sur sa décision? c'est possible. On a vu plus que cela déjà.

L'Hon. M. JOLY.—M. l'Orateur, il est six heures maintenant, mais je dirai à l'honorable Premier que je ne reviendrai pas sur ma décision. Il est inutile pour lui de se battre les ailes plus longtemps dans l'espérance que je reviendrai sur ma décision. Cris de: six heures! six heures! Les débats sont suspendus.

Séance du soir

L'Orateur prend son siège à 7h. 50 L'Hon. M. CHAPLEAU reprend son discours et dit qu'après avoir entendu la déclaration du Chef de l'Opposition au moment où les débats ont été suspendus à six heures, il a compris que c'était le désir du chef de l'Opposition que ces débats prennent fin. Il déclare qu'il est du même avis.

L'Hon. M. JOLY dit qu'il croit que cette comédie a déjà duré trop longtemps et qu'elle devrait cesser. Il dit que c'est l'honorable Premier Ministre qui est chargé de diriger la Chambre dans cette matière et qu'il lui laisse la chose entre les mains. L'Hon. M. ROBERTSON.—Puisque la Chambre me paraît disposée à terminer ce débat immédiatement, je déclare que je retire ma motion d'ajournement. L'Orateur soumet alors à la Chambre la motion de M. Lavallée demandant un comité.

M. TARTE.—M. l'Orateur, la question maintenant devant nous a pris une importance qui devrait étonner bon nombre de ceux qui ont lu la déclaration de l'honorable député de Joliette.

Cette déclaration peut se résumer en deux mots, on accuse un honorable député de cette Chambre d'avoir empêché la vente du chemin de fer de Lévis et Kennébec pour un montant qui a été fixé à \$500,000 par un des honorables membres qui ont adressé la parole, on l'accuse, dis-je, d'avoir empêché que le chiffre de la vente ne se montât à \$500,000 et d'avoir par là privé le Trésor public d'un pourcentage considérable. L'accusation comporte que ceci a eu pour résultat de faire baisser la vente, de \$500,000 à \$192,000. Je dis, M. l'Orateur, qu'à sa face même, cette déclaration pêche par la base. En effet, comment supposer qu'un homme disposé à acheter un chemin de fer pour \$500,000 se serait laissé influencer pour la malheureuse somme de \$1000.

Maintenant, M. l'Orateur..... L'Hon. M. CHAPLEAU.—La déclaration dit que c'était l'honorable député de Mégantic qui disait vouloir mettre \$500,000.00.

M. TARTE.—J'avais cru comprendre, et, de fait, je croyais que l'homme avait été influencé par cette somme de \$1000 00.

L'Hon. M. MERCIER.—C'est cela.

M. TARTE.—Ce n'est pas cela, les faits sont les faits. Le chemin valait-il, comme on l'a dit, \$500,000.00 c'est-à-dire, a-t-on voulu frauder le Trésor Public de son pourcentage?

Il a été donné sur cette question d'amples explications; et les deux partis politiques de la Province seront heureux d'apprendre que de ce côté-ci de la Chambre, il s'est trouvé un homme qui s'est levé et a déclaré qu'il ne croyait pas à l'accusation. Ceux qui connaissent l'honorable Trésorier; ceux qui comme moi ont eu l'occasion d'apprécier son honnêteté; ceux-là ne sauront manquer de pouvoir constater qu'il n'y avait rien de mal au fond de cette transaction; que cette accusation était sans fondement. C'est un fait que nous ne saurions passer sous silence, malgré les paroles éloquentes de l'honorable chef du gouvernement que nous aimons toujours à entendre.

Si j'ai bien compris, M. l'Orateur, il a voulu protester contre la déclaration faite par celui qui siège à sa gauche maintenant. J'ai compris que suivant lui, c'était une bien grave accusation; cependant, il vous a dit ceci: "Je ne connais pas un mot de l'affaire." L'honorable Trésorier lui nous a déclaré le contraire. Il a dit: Je connais l'affaire et je déclare ici de mon siège que voici une accusation fautive, sans base aucune." Je demande à tous les hommes honorables de cette Chambre; laquelle de ces deux déclarations a le plus de force à leurs yeux; ou de celle d'un membre qui, ne connaît pas un mot de l'affaire, ou celle de l'autre qui, lui, dit qu'il connaît l'affaire et qui dit qu'il n'y a rien dans cette accusation.

Je n'ai pas l'intention, M. l'Orateur, de faire un discours sur cette question. Les explications me paraissent satisfaisantes. Je présume que je ne serai pas accusé d'avoir un amour illégitime pour l'honorable député de Mégantic (rires) Je dois dire ici que les rumeurs qui ont été mises en circulation dans le public sont complètement fausses. Je n'ai jamais eu l'intention d'abandonner le parti auquel j'appartiens. Il y a eu des actes dans le gouvernement que j'ai condamnés et il y en aura peut-être encore que je condamnerai; mais dans tous les cas, je reste conservateur.

Maintenant, M. l'Orateur, j'espère qu'on me pardonnera cette petite digression. La déclaration faite par l'honorable Trésorier, qui, lui, déclare être certain que cette accusation est fautive et la déclaration si claire de l'honorable député de Mégantic, me portent à croire que la Chambre est décidée à agir avec fermeté dans cette circonstance. Dans ce cas, M. l'Orateur, je me crois obligé de faire la motion suivante: Que tous les mots après: "qu'en conséquence un comité etc soit retranchés et remplacés par ceux-ci: "Que cette Chambre satisfaite des explications données par l'honorable député de Mégantic et ayant pleine confiance dans la déclaration de l'honorable Trésorier, passe à l'ordre du jour."

M. MERCIER déclare seconder la motion. Après quelques remarques de MM. Mercier, Loranger, Laberge, Gagnon, Chapleau et Tarte, l'amendement de M. Tarte est mis au voix et emporté sur la division que nous avons rapporté samedi.

La motion principale telle qu'amendée est ensuite mise aux voix et emportée sur la même division. Le bill concernant le chef-lieu de Kamouraska est soumis à sa seconde lecture après opposition de la part de M. Gagnon.

Puis l'honorable M. Joly ouvre le débat sur sa motion demandant un comité spécial pour s'enquérir de l'administration du chemin de fer du nord, et parle pendant une heure, et la Chambre s'ajourne à 1 heure à. m.

Néorologie

Nous regrettons d'apprendre la mort de madame Lucia Paré, épouse du Dr. G. Bolduc, de la Grande-Rivière, Ste Anne, arrivée samedi matin. Madame Bolduc a été enlevée, à la fleur de l'âge à peine avait elle 22 ans-victime de cette terrible maladie qui ne pardonne pas, la consomption. Il y a à peine trois semaines, M. le Dr. Bolduc perdait dans un même jour ses deux seuls enfants.

Nous prenons part à sa douleur et nous lui présentons nos sincères condoléances.

A TRAVERS LA VILLE

Fraserville.—Un jeune homme du nom d'Auguste Labonté, âgé de dix-neuf ans, s'est noyé à Fraserville ces jours derniers.

Noyé.—Hier matin un matelot du nom de Robert Perry, âgé de 22 ans, appartenant au navire *Cavour*, s'est noyé en se baignant au quai des commissaires. Le cadavre a été retrouvé quelques minutes après l'accident.

Accident.—Samedi matin un matelot nommé Andrew Johnson, employé au chargement d'un navire, en passant près d'un écouille, perdit tout à coup l'équilibre et tomba dans la cale. Le malheureux dans sa chute s'est fracturé bras et jambes. Il a été immédiatement transporté à l'Hôpital de Marine. Son état laisse peu d'espoir de guérison.

Mort subite.—M. Antoine Griffard, demeurant sur la rue St Jean, en dehors des murs, était à sa promenade habituelle du soir, sur le trottoir en face de sa résidence, quand, tout à coup, il ressentit une lassitude extrême. Il entra immédiatement chez lui où il expira quelques minutes après. Le défunt était âgé de 86 ans.

Cour de police.—Cinq jeunes gens, impliqués dans plusieurs vols, ont comparu samedi matin devant le juge Chauveau. Deux de ces jeunes gens ont plaidé coupable, et séance tenante, la cour les a condamnés respectivement à trois années de détention à l'Ecole de Réforme.

Salle de Musique.—C'est aujourd'hui, comme on le verra par l'annonce, que la Compagnie d'Herzog commence la série de ses représentations. Nains et Géants, ventriloques, Chiens savants, avec tout cela des petites pièces; il y en a pour tous les âges et pour tous les goûts. Qu'on se dise donc et qu'on se rende en foule ce soir à la Salle de Musique.

En chasse.—Maitre Martin fait de belles parties, paraît-il, sur le chemin de colonisation au Lac St. Jean. M. Vermette, demeurant sur le parcours de ce chemin, trouvait vendredi dernier à un mille de sa demeure deux de ses jeunes taureaux dévorés et le cadavre à demi dévoré d'une autre à quelque distance des premières.

Le courrier de la malle revenant à Québec mercredi dernier de ce train de position que l'on connaît. Tout à coup, son cheval s'arrêta court et donna bientôt les signes de la plus grande frayeur. A l'instant débouchait gravement du bois un ours brun de la plus grande taille qui vint majestueusement se placer au milieu de la voie. En vain le courrier complètement interloqué fit-il les plus grands efforts pour l'effrayer, maître Martin au lieu de voler les lieux s'étendit nonchalamment en travers du chemin. Force fut donc au conducteur de la malle de faire un long détour pour éviter la rencontre du trop brusque enfant des bois.

Bagarre.—Vendredi après midi une trentaine d'hommes revenant des chantiers prirent passages à bord du convoi du chemin de fer du Nord à Montréal pour venir à Québec. Tout alla bien d'abord, quoique ces voyageurs des chantiers donnaient souvent de rudes accolades à la dire bouteille dont chacun d'eux était muni au départ. Rendu vers St Anne de la Paroisse les petits verres se succédant et les alcools ayant eu le temps de produire tout leur effet, les discussions commencèrent, discussions qui dégénérent en une rixe à coups de couteaux. On voit d'ici la frayeur des autres passagers.

Heureusement que le conducteur du train — un homme de grande taille dont nous ignorons le nom — réunit de suite tous les employés sous ses ordres et aidé de quelques voyageurs courageux, le voilà à faire maison nette. Les tapageurs, malgré une vive résistance, se virent ainsi tous jeter sur la voie, à l'exception de deux individus qui avaient frappé le conducteur au visage avec un couteau, et qui furent gardés pour être livrés à la police. On ne prit pas même la peine d'arrêter les chars, ce qui est un procédé un peu rare, car on n'avait pas ainsi le droit de risquer la vie de ces gens-là.

La blessure du conducteur est insignifiante; mais non celles de nombre de

combattants. Un témoin oculaire nous affirme en avoir vu un la joue droite fendue de haut en bas, un autre un œil sorti de l'orbite.

Société saint Jean-Baptiste.—A une assemblée des membres du comité de régie de la société St Jean-Baptiste de la cité de Québec, tenue à l'Hôtel-de-Ville, jeudi, le 26 de mai courant, les propositions suivantes furent adoptées:

Proposé par M. Jos. Nadeau, secondé par M. A. Racine:

"Que la société St Jean-Baptiste de Québec voulant, comme par le passé, célébrer la fête nationale avec autant d'éclat que les circonstances le permettent, invite les différentes sociétés et associations qui ont figuré dans la démonstration de l'année dernière à se joindre à la procession du 24 juin prochain, avec leurs chars, bannières et insignes."

Proposé par M. Jos. Nadeau, secondé par M. A. Racine;

"Que ce comité est d'opinion que la fête du 24 de juin prochain devrait se terminer par un grand banquet à la Salle Jacques-Cartier, à un prix qui permettrait au plus grand nombre des membres de la société d'y assister; qu'en conséquence un comité spécial soit nommé pour s'assurer de la possibilité et du coût de ce projet avec prière de faire rapport à la prochaine séance de ce comité."

Proposé par M. Ls. Parais, secondé par M. L. T. Bernier:

"Que M. le Commissaire-Ordonnateur soit chargé de s'entendre avec M. le Président de la société St Jean-Baptiste de St Sauveur au sujet de la marche de la procession nationale le 24 de juin prochain, et la place des officiers et des membres de la société dans l'Eglise."

Proposé par M. Jos. Lachance, secondé par M. F. Giguère:

"Qu'une assemblée publique de tous les membres de la société St Jean-Baptiste et de tous ceux qui désirent en faire partie soit tenue dimanche, le 5 juin prochain à l'issue des vêpres, sur la place Jacques-Cartier, et que le corps de musique de la cité soit prié de venir y exécuter des morceaux de son répertoire."

Proposé par M. E. Phérom Dugal, secondé par M. J. B. Drouyn:

"Que la société St Jean-Baptiste de Québec a appris avec joie l'idée patriotique que nos frères les Acadiens ont eue de se réunir en une convention nationale, à Memramcook, N. B., les 20 et 21 de juillet prochain; que cette société désire, en toute sincérité, qu'un succès éclatant couronne les généreux efforts du comité exécutif de la convention acadienne, et que copie de la présente résolution soit transmise à l'honorable P. A. Landry, président du dit comité."

Proposé par M. Jos. Nadeau, secondé par M. A. Racine:

"Que les journaux français de cette ville soient respectueusement priés de vouloir bien publier le compte-rendu de cette assemblée."

APPEL POUQUET, Sec. Arch., Soc. St. J. Bts de Québec.

Sur la batture à Beauport.—On a transporté ce matin sur la batture de Beauport la coque désamarrée d'un navire pour la faire brûler afin de recueillir le fer.

En ville.—M. Edward Stevens est en cette ville et sollicite des abonnements à la Patrie, de Montréal. Il se présentera chez nos principaux amis; nous les engageons fortement à lui faire le meilleur accueil et à s'abonner. Volé.—Un pauvre homme de St Raymond, assez âgé et père de famille, partait vendredi d'Ottawa pour revenir dans sa famille. Le malheureux avait reçu la veille le montant de ses gages pour tout l'hiver une somme de \$112. Il était ivre au moment du départ. A la jonction St Martin ayant repris ses sens, il s'aperçut qu'il était veuf de ses \$112. Ses compagnons de route furent obligés de se cotiser entre eux pour lui payer son passage à Québec.

Astronomique.—Un correspondant écrit au *Chronicle* qu'un phénomène céleste des plus magnifiques a été visible en cette ville samedi soir vers dix heures. C'est l'apparition d'une brillante étoile, évidemment de première grandeur, perpendiculairement à cette ville vers l'Est, stationnaire pendant quelques secondes et qui a continué ensuite son ascension. Elle a disparu un quart d'heure après aussi brillante, aussi belle. Le spectacle était nouveau; aux autorités scientifiques à expliquer ce phénomène.

DEGES.

A Ste Anne de Beauport, le 27 courant, à l'âge de 21 ans, Madame L. Geo. Bolduc, M. D. Elle a supporté avec la plus grande résignation les angoisses de cette terrible maladie appelée Consomption Galopante.

Annonces nouvelles.

Cuisiniers Demandés!

DEUX CUISINIERS ayant déjà servi à bord d'un vapeur ou vaisseau à voile trouveront de l'emploi immédiatement et de bons gages pour toute la saison de Navigation.

CHARBON COKE ET POUR LA FORGE

En déchargement du navire Chimborago 100 tonnes de Coke Newcastle, qualité supérieure de Pease.

Pension Privée.

On trouvera une excellente pension française à des conditions très modérées au No 3 Rue d'Auteuil, Haute-Ville.

ON A BESOIN

D'un bon commis habitué dans le Commerce de hardes faites. On exigera de bonnes références.

Salle de Musique

J. B. SPAROW, Directeur Toutes les après-midi et chaque soir de la semaine prochaine.

LE MONDE DES MERVEILLES DE HERZOG. TITANS ET LILLIPUTIENS

Col. Noah Orr, Amiral Dot, Major Atom, Little Jewel. Prof. A. W. Sawyer et ses verres Musicaux.



E. JACOT

IMPORTATEUR DE MONTRES ET DE BIJOUTERIES.

Désire attirer l'attention de l'honorable client sur les nouveautés qu'il vient de recevoir dans ce genre de commerce.

DEMANDÉ

Immédiatement à l'Hotel Union, côté du Palais une bonne cuisinière, ainsi qu'une seconde pour aider. Re commandations exigées.

AVIS.

est par le présent donné que la Chambre est ajournée. Le Baron de Longueuil s'adressera à la législature vendredi le 27 courant pour prendre l'intérêt des Bills des réclamations de la Baronnie de Longueuil.

A VENDRE

UNE MAISON FORT ÉLÉGANTE. Avenue des Erables (MAPLE AVENUE)

La maison du centre de la terrasse Bijou; contenant toutes améliorations modernes. Conditions de paiement des plus faciles.

L'ASSOCIATION D'ASSURANCE CONTRE LE FEU (LIMITÉE)

Bureau principal: Londres, Angl. Capital souscrit: Un Million Sterling.

Bureau des Directeurs. PRESIDENT, Colonel KINSCOTE, C. B., M. P. VICE-PRESIDENT, L'échevin Sir THOMAS DAKIN.

Hon. EVELYN ASHLEY, M. P. CHARLES ROBERT BESLEY, écuyer. ABEL CHAPMAN, écuyer.

SUCCURSALE CANADIENNE.

Bureau des Directeurs. Montréal: PRÉSIDENT: Hon. DONALD A. SMITH, Directeur: Banque de Montréal.

JOHN OGILVY, écuyer. ROBT. BENNY, écuyer. JAMES S. HUNTER, écuyer, N. P. JAMES BOURNE, SURINTENDANT DU FEU.

Nouvelle LIBRAIRIE DE ST. ROCH.

A. F. E. DARVEAU 151, rue St. Joseph, St. Roch (VIS-A-VIS LE PRESBYTÈRE)

Le soussigné, tout en remerciant ses amis et le public en général pour l'encouragement libéral qui lui a été accordé jusqu'à aujourd'hui désire les informer que son assortiment de librairie est des plus complets et des plus variés.

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION PERMANENTE DE QUEBEC.

La 25ème assemblée générale annuelle des membres de cette société, se tiendra à son bureau le dernier lundi, le 30 du courant, à 7 hrs p. m.

ALFRED HAMEL ARPEUTEUR

A transporté Son Bureau Au No 6 RUE SCOTT Deuxième porte de la Rue Saint-Jean. Québec 7 mai 1881.—1ms

Graines de Betteraves a Sucre 1ère Qualité

Employées par l'Union sucrière Franco-Canadienne Pour prix et conditions s'adresser à P. FORREST, Boite 644 P. O. Montréal.

CHANGEMENT DE LOGIS

M. Elzéar Charest, architecte et dessinateur annonce à ses amis et au public en général qu'il a transporté son bureau au No. 42 RUE SAINT-GEORGE

DOCTEUR CASGRAIN CHIRURGIEN DENTISTE

A transporté ses salles d'opérations à la Haute-Ville. No. 17 RUE, SAINT JEAN. Porte voisine de la Banque d'Épargne. Québec, 2 mai 1881.—3ms

Jos. GAUTHIER & Frère Peintres-Decorateurs.

SONT MAINTENANT ETABLIS AU No 230 RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH. QUEBEC.

Porte voisine de J. B. Laliberté. N. B.—MM. Gauthier et frère ont reçu un magnifique assortiment de tapisseries françaises, américaines et anglaises, qu'ils offrent au public à très bas prix; et seront prêts à entreprendre, comme par le passé, tous genres d'ouvrages dans leur ligne.

Médecines Françaises BREVETÉES.

En reception, médicaments Français dont voici la liste: For Bravais, Pâte Zed, Pomade Galopéti, Dragées Meynet, Capsules de Bourgand, Pastilles du Dr Belloc, Elixir de Duero, charbon du Dr Belloc, Pilules de Vallet, Pilules de Blancard, sirop de Grimault, Injection Brou, Vin de Duart, Huile de Foie de Morue de Desfréne, Pâte de Sève de Pin Maritime, Sirop de Sève de Pin, Goudron de Guyot, Sirop de Ralfort, Quina LaRoche, Lait antipélique etc., etc.

J. J. VELDON, Enseigne du Pilon Illuminé, 122 Rue St Joseph

HOTEL ALBION RUE du PALAIS, QUEBEC.

Le soussigné annonce au public qu'il vient d'ouvrir le grand Hotel connu sous le nom d'ALBION HOTEL auquel il a fait subir une restauration des plus complètes. Le nouvel hotel a été meublé à neuf et pourvu de toutes les améliorations qui en font un établissement de première classe.

A VENDRE OU A LOUER

A VENDRE OU A LOUER A Charlesbourg, près de l'église, une jolie maison avec jardin, le tout en bon état, condition avantagée. Poste excellent pour le commerce, l'exercice d'un métier, ou résidence privée.

S'adresser à J. B. DELAGE, N. P. Rue d'Aiguillon, Québec. 3 mai, 1881.—1m.

A PRETER

PLUSIEURS MILLE PIASTRES par placement de pas moins de deux cents piastres et plus chacun sur première garantie hypothécaire. S'adresser à MM. PELLETIER ET ALLAIRE, Notaires, No. 28 Rue St Pierre, Québec. J. E. C. Pelletier, N. P. { Jos. Allaire, N. P. Québec, 29 avril 1881.—2m

\$50 de Recompense

Est offert à celui qui trouvera un article plus complet que le fer qui Repasse, Glace, et Crack à la française, un fer qui vous ne mettez jamais sur un poêle, il est toujours net et sans rouille, ne rouille jamais, il se chauffe avec des morceaux de fer que vous mettez rougir dans le poêle, et vous les mettez dans ce fer vous repassez vingt minutes par chaque plaque.

No. 33 COTE DU PALAIS CHEZ MME TESSIER, A. PREVOST Agent.

P. S. GAUFFRE seul no 1 \$1.50. No 2 \$2. Québec, 5 mai 1881.—1ms

MEUBLES ET IMMEUBLES OFFERTS EN VENTE.

LES DIVERS MEUBLES et IMMEUBLES et après décrits peuvent être vendus en un seul lot ou en plusieurs, selon le gré des acheteurs. Les immeubles en culture sont tout auprès de l'église et peuvent être comptés au nombre des fermes les mieux tenues en bas de Québec.

1. Une ferme de première classe contenant environ quatre-vingts (80) arpents en superficie ainsi que la maison dessus construite, grange, hangar, etc., le tout en ordre parfait.

2. Une autre ferme d'environ cent (100) arpents avec grange toute neuve et parfaitement terminée et tout le bois nécessaire pour y placer une bonne maison.

3. Sur la deuxième concession une terre bien boisée et ayant environ soixante (60) arpents en superficie.

4. Sur la quatrième concession une autre belle terre à bois de quatre-vingts arpents (80) environ et contenant une sucrerie (établière) parfaitement organisée.

5. Un matériel roulant comprenant quatre chevaux d'excellente qualité; un troupeau de bêtes à cornes de premier choix; des moutons coltswoild etc., parmi lesquels animaux plusieurs ont été primés aux expositions du comté; et aussi voitures d'été et d'hiver, harnais, instruments aratoires etc., en très-bon état.

Le tout provenant de la succession de feu Elzear Talbot dont les qualités comme agriculteur étaient justement appréciées.

A vendre immédiatement et a des conditions faciles S'adresser au Révérend N. Beaubien, curé, et à M. Auguste Talbot, tous deux de St Pierre, Rivière du Sud, Comté de Montmagny. Québec 25 avril 1881.—1ms



UN ETABLISSEMENT, BIEN ASSORTI

NOUS AVONS VISITÉ l'établissement de M. PIERRE TRUDEL, Charretier de la rue DE LA REINE, à St Roch, et nous avons été très content de notre visite; car outre le bienveillant accueil qui nous a été fait, il nous a été donné de voir de beaux chevaux et de belles voitures.

M. TRUDEL est sans contredit l'un de nos charretiers les plus entreprenants et qui cherche à satisfaire les différents goûts du public. Il possède un magnifique carrosse uni, tout neuf, que traitent deux superbes chevaux rouges, un carrosse de fantasia conduit par deux chevaux gris; des "Rockaways", des "Buggies", des voitures de pêche, des wagons de famille etc. Quant aux chevaux, il y a de toutes les sortes et de toutes couleurs. Les cavaliers pourront se procurer chez M. Trudel des chevaux de selle à très bon marché. En général les promeneurs ne prendront pas leur temps en s'adressant au No. 131, rue de la Reine. UN AMI. 30 avril.—1m.

A VENDRE Un BILLIARD complet en parfait ordre. S'adresser au bureau de L'ELECTEUR 76 Rue St Joseph. Québec, 19 mai.—1js

A. B. DUPUIS, Importateur, 57, RUE ST. PAUL, 57 CONFISERIES, BISCUITS, Etc., Etc.

Importation de Confiseries, des meilleures maisons américaines. Faisant affaires avec les meilleures manufactures de Biscuits et sucreries canadiennes. Biscuits de la célèbre maison Viau et Frère. Assortiment le plus varié en ce qui concerne cette branche de commerce. SEULE MAISON A QUEBEC qui importe directement le Jars Coco. Nous attirons spécialement l'attention de MM. les Marchands de la campagne sur cette annonce.

En gros seulement. A. B. DUPUIS, Importateur.

57, Rue St. Paul, Basse Ville, Québec 000600 SUCRE D'ERABLE ACHETÉ ET VENDU. Québec, 17 mai 1881.

GLACE LEON AREL

Etal No. 18 Marché Champlain. Annonce à ses nombreux pratiques et au public en général, qu'il est prêt à fournir de la glace pendant la saison d'été. Cet glace que fournira M. Arel a été comme par le passé, coupée à l'eau profonde et courante; M. Arel est par conséquent en mesure d'assurer à ses pratiques, que cette glace est la PLUS CLAIRE et la plus pure possible. Québec, 5 mai 1882.—1m

Les Moulins à Coudre Singer

Sont les meilleurs. Les plus hauts honneurs aux Expositions du Canada en 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, et 1880, à Philadelphie 1876, à Sydney, Australie, 1877, aussi médailles d'argent en Prusse, Cuba, Mexique, Brésil, etc.

Agents pour la Province de Québec, On a besoin d'Agents pour les comtés de Québec, Lévis, Beauce, Arthabaska, Berthier, Bellechasse, Bonaventure, Brome, Chambly, Mégantic, Champlain, Charlevoix, Chicoutimi, Saguenay, Dorchester, Drummond, Gaspé, Kamouraska, l'Islet, L'Infernière, Montmorency, Nicolet, Portneuf, Rimouski, Témiscouata. Adressez immédiatement. BERNARD ET ALLAIRE, Agents pour la Province de Québec, 6, rue la Fabrique, Québec. Québec, 19 mai 1881.

NOUVELLE SENSATION AU FAUBOURG ST ROCH,

Toute a l'avantage du Public.

M. ELLISON, le Photographe Américain,

Se fait un plaisir d'offrir ses sincères remerciements pour le grand encouragement qu'il a reçu durant l'hiver qui vient de finir, qui a été tel qu'il se décide à demeurer à St Roch encore pour quelques mois, afin d'avoir le plaisir de rencontrer encore ceux qui l'ont encouragé, de même que tous autres qui voudraient bien l'honorer de leurs visites.

Ainsi quand il s'agit de Portraits, Madame GASTONGUAY, Rue St Joseph, à St Roch, est le lieu où il faut aller; elle a l'avantage de faire les Portraits ressemblants, plus vite, et à meilleur marché qu'aucun autre Photographe de la ville. Les trois principales raisons sont celles-ci:

1.—Parce qu'elle a dernièrement reçu un grand assortiment d'objets propres à l'exercice de son art, avant la hausse dans les prix qui a eu lieu récemment.

2.—Parce qu'elle s'est assurée les services du Photographe émérite, M. ELLISON, qui a conduit l'atelier si populaire au vieux poste chez M. Beaumont.

3.—Parce qu'elle a agrandi et perfectionné sa Galerie de Portraits, de manière à tirer un meilleur parti de la lumière, ce qui lui permettra de prendre toute sortes de Portraits de première classe à bon marché, et meilleurs qu'à aucun autre établissement à Québec, ainsi que mentionné plus haut.

Le Stock considérable qu'elle a en main lui assure les moyens de faire ses Portraits économiquement, durant au moins six mois à venir. 287 Venez voir, consultez notre tarif, et jugez par vous-mêmes.

La plus grande attention sera portée pour les Cartes de Visite, ainsi que toutes les autres grandeurs, avec les perfectionnements modernes.

Plusieurs ont la façon de ne venir qu'à la fin de l'après-midi, ce qui produit un encombrement, évitez cela en venant de bonne heure ce qui nous permettra d'avoir de la méthode dans nos procédés, et sera plus agréable pour vous; venez le matin, et vous évitez la foule de l'après-midi.

Nous prenons les Portraits aussi bien par un temps couvert que par un temps clair. Mme. GASTONGUAY a un nombre considérable de Photographies des Messieurs de Clergé et d'autres hommes éminents de l'Europe, qu'elle vend à bon marché.

On donnera une attention spéciale à copier de Vieux Portraits et à les agrandir comme on le désirera, de la manière la plus parfaite. N'oubliez pas la Place, 287

No. 115, Rue St Joseph, près de la Rue du Pont, ST. ROCH.

ENSEIGNE DU PAVILLON AMERICAIN. Toute autre place n'est que contrefaçon. N. B.—Si vous voulez avoir un BON PORTRAIT, avec une BONNE POSITION, allez chez Madame GASTONGUAY. Québec, 13 mai 1881.—1ms



Chemin de fer Q. M. O. & O.

Changement d'Heures.

Table with columns: Mixte, Malle, Express. Rows show departure and arrival times for various routes like Ottawa, Hochelaga, Québec, etc.

(Trains Locaux entre Aylmer.) Les trains quittent la Gare de Mile-End sept minutes plus tard. Sur tous les Trains pour Passagers il y a des magnifiques Chars-Palais et des Chars-Dortoirs élégants sur les Trains de Nuit.

Credit Foncier, Franco-Canadien

CAPITAL - - - - \$5,000,000

Président:—L'Hon. E. Duclerc, sénateur, (Paris). Vice-Président:—L'Hon J. A. Chapleau. Administrateurs pour la division de Québec: L'Hon. E. T. Paquet, L'Hon. Isidore Thibaut, Elisée Beaudet, Ecr. M. P. P.]

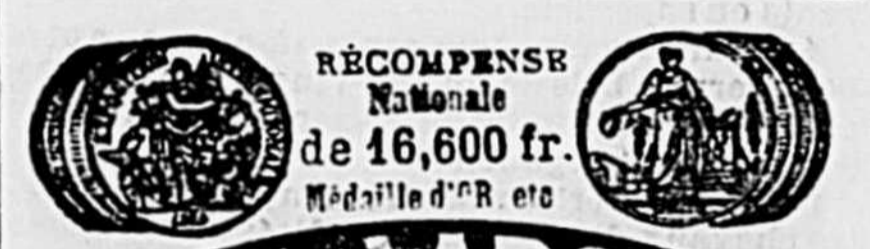
F. C. THOMAS, IMPORTATEUR DE VERRERIES, FAIENCE, PORCELAINES, HUILE DE CHARBON, LAMPES, Etc. Etc

MOUNTAIN HILL HOUSE (HOTEL DION)

COTE DE LA MONTAGNE QUEBEC

AVIS. Il sera présenté un bill à la prochaine session de la législature de Québec, pour incorporer une société sous le nom de "Société de l'Union St Joseph à St Roch de Québec."

AVIS. Il sera présenté un bill à la prochaine session de la législature de Québec, pour incorporer une société sous le nom de "Société de l'Union St Joseph à St Roch de Québec."



Un sel de Fer soumis au dialyseur et combiné au Quina Laroche devient le plus actif des toniques reconstituants. Il procure au sang les globules rouges qui en font la richesse et la force; il aide les Croissances difficiles, combat l'Anémie, Maladie de langueur, Lymphatisme, Scrofule, suites de Couches, favorise les Digestions, active les Convalescences, etc.



Seul dépôt chez M. Brassart, Professeur-Botaniste diplômé, rue St Joseph no 25 St Roch, de Québec. Québec, 21 mars 1881. —6ms

50 ACRES DE TERRE A VENDRE POUR \$600

Le 1<sup>er</sup> No. 13, rang 3, d'Halifax Nord, (Ste Sophie) dont 40 acres défrichés, avec maison et grange: sol très-fertile: vaut \$1200, possession donnée de suite: \$400 seront laissées dans les mains de l'acquéreur, s'il les veut à intérêt de 6 par cent.

Avocats. IRVINE & PEMBERTON, Avocats. Rue St Pierre, Bloc de la Banque Union, 2e étage.

PELLETIER & CHOUNARD, Bureaux, Rue St Louis.

SEWELL, GIBSON & AYLWIN 119, rue St. Pierre.

ROSS, STUART & STUART BUREAUX Côte de la Montagne.

SUZOR & TESSIER 15, rue Buade, Québec.

O. O. LABRECQUE. AVOCAT Bureau, 4, rue St. Pierre. Résidence privée, 25, rue St Joseph.

A. X. TALBOT. Avocat. 86 rue St Joseph St Roch. Suit les Cours des districts de Montmagny et Beauce.

LANGELIER, & LANGELIER MONTAMBAULT. 105, Côte de la Montagne. Suivent les Cours de Beauce, Montmagny et Québec.

A. LEGARE 43, rue Dalhousie, Québec. Suit les Cours de Montmagny et Québec

D R. BARRY, AVOCAT. No 2, Coin des rues Donacon et Desjardins, Haute-Ville, Québec. Québec, 10 décembre 1880

J. A. M. GAGNON, Avocat, bureau, 98, rue St Pierre, Québec, Suit les cours de Québec et Kamouraska Québec, 15 fév. 1881. —6ms

Ls F. PINAULT AVOCAT 92 rue St Pierre, Commercial Chambers 2e étage

ONGUENT ARONIA DE J. P. LAMBERT. Ce fameux remède qui guérit la Névralgie, les foulures, les ulcères, le lumbago, le mal de matrice, les douleurs musculaires, le Rhumatisme, les maux de tête, et tant d'autres maladies trop long à énumérer, est en vente chez les principaux pharmaciens de Québec.

DINNING & O'NEIL FOURNITURES POUR NAVIRES — ET — GOELETTES.

CORDAGE, ETOUPE, GOUDRON, BRAI, POULICES, PAVILLONS, COMPAS, CARTES MARINES, TOILE A VOILE No. 107, Rue St Pierre, No. 70. Québec, 15 juillet 1880. —1a

COMPAGNIE D'ASSURANCE STADACONA Contre le feu et sur a vie EN LIQUIDATION

Bureau au No. 95 Rue St. Pierre au 3eme étage. Les actionnaires qui doivent à cette compagnie pour versements échus, sont requis de venir régler et payer sous le plus court délai Québec, 15 juillet 1880.

J. & W. REID No. 40. RUE ST. PAUL, QUEBEC.

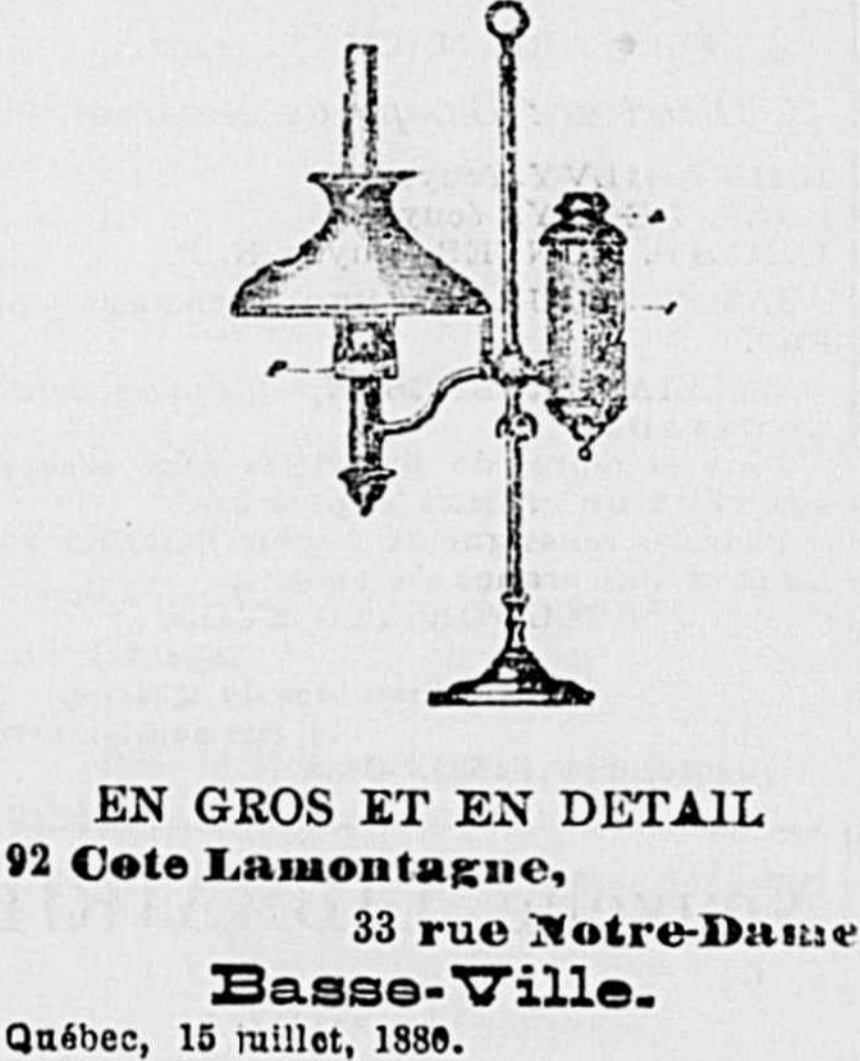
MANUFACTURIERS de PAPIER FEUTRE pour le lambrissage des maisons et pour mettre sous les tapis. PAPIER GOUDRONNE pour les couvertures des maisons. PAPIER A ENVELOPPER, Gris, Brun, Drab et Manilla, de toute grandeur et de toute qualité.

J. & W. REID, No. 98 et 100, rue St. Paul Québec, 15 juillet 1880

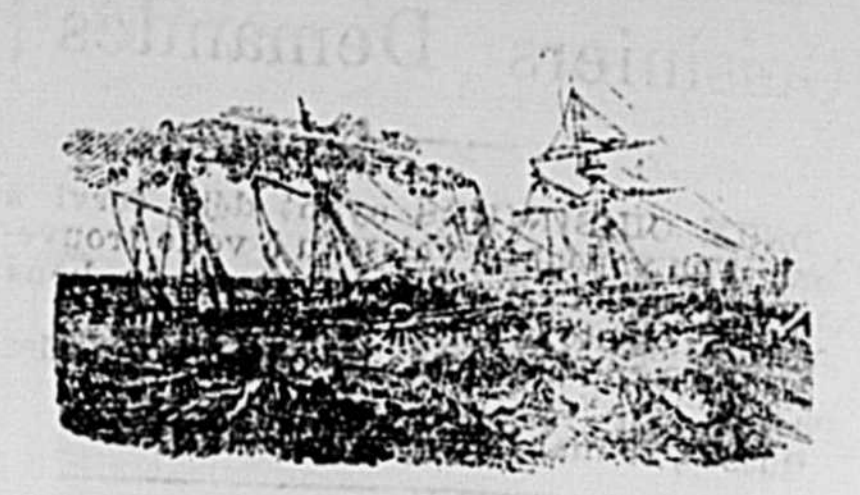
F. O. Vallerand & Frère IMPORTATEURS

EN GROS ET EN DETAIL 92 Cote Lamontagne, 33 rue Notre-Dame Basse-Ville. Québec, 15 juillet, 1880.

EN GROS ET EN DETAIL 92 Cote Lamontagne, 33 rue Notre-Dame Basse-Ville. Québec, 15 juillet, 1880.



LIGNE ALLAN



Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des mailles CANADIENNES et des ETATS-UNIS

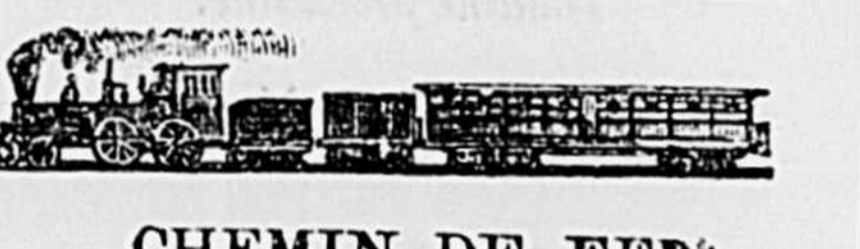
1881 Arrangements d'Eté 1881 Cette ligne se compose de puissants et rapides steamers en fer de première classe, à machines doubles, bâtis sur le "Clyde."

MALLE DE LIVERPOOL partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de QUEBEC tous les SAMEDIS, faisant escale à Leek Foch, pour recevoir à bord et débarquer les Mallets et les Passagers allant en Irlande et en Russie, ou en venant, devront partir comme suit:

Table with columns: Destination, Date. Rows include POLYNESIAN, PARISIAN, SARDINIAN, MORVIAN, SARMATIAN.

Prix du passage de Québec: Cabine . . . . . \$70 et \$8 Selon la position Intermédiaire . . . . . \$40 Entrepont . . . . . 25

Un "Tender" avec les Mallets et les Passagers des steamers de la Malle pour Liverpool quittera le quai Napoléon, tous les samedis matins à 9 heures précises. Pour plus amples détails s'adresser à ALLANS, RAE & CIE. Agents Québec, 15 juillet 1880.



CHEMIN DE FER DE Lévis et Kennebec

LE ET APRES CETTE DATE Les convois voyageront comme suit:

Table with columns: Destination, Time. Rows include Lévis, St. Joseph, etc.

IMPRIME ET PUBLIE PAR La Compagnie d'Imprimerie de Québec Au No. 76, Rue St Joseph, St. Roch. QUEBEC.

Feuilleton de "L'ELECTEUR."

LES MYSTERES

CHATEAU D'UDOLPHE.

UN MYSTERE ECLAIRCI.

Emilie fit un geste de surprise et devint très-attentive. Dupont continua: —En m'accordant cette permission, cet homme savait bien qu'il me serait impossible de m'évader, le château était gardé avec une extrême vigilance, et la terrasse s'élevait sur un rocher à pic.

teau, pour venir aboutir au rempart de Pest. J'ai appris depuis qu'il se trouvait encore d'autres couloirs dans les murailles massives de ce colossal édifice, secrètes communications évidemment destinées à faciliter, en cas de siège, la fuite des hommes de la garnison. C'est par ce chemin que pendant la nuit, je me glissais sur la terrasse. Je m'y promenais avec beaucoup de précaution, de peur d'être trahi par le bruit de mes pas.

et qui l'avait jetée dans une si vive agitation. —Eh quoi! s'écria-t-elle, c'était donc vous, monsieur, qui m'inspiriez ces sottises terreurs? De longues souffrances avaient tellement affaibli ma pauvre tête que le moindre incident m'inspirait les plus vives alarmes. Dupont lui fit ses excuses du trouble qu'il lui avait causé, puis il ajouta: —Appuyé sur le parapet, vis-à-vis de votre croisée, je me livrais à de douloureuses réflexions sur votre situation et sur la mienne.

gné était de garde dans ma prison; il me fallait attendre son tour. J'employai cet intervalle à m'assurer de l'exactitude de mes conjectures sur la situation de votre appartement. Mon heure de liberté venue, je retournai sous votre croisée et je vous vis paraître. Je saluai du geste, et j'allais parler quand la sentinelle survint et m'aperçut. Je me retirai promptement, mais cet homme me suivit; il m'aurait rejoint, sans le stratagème ridicule auquel j'ous recours pour me sauver. Je connaissais la superstition de ces gens là; je poussai un cri lugubre, dans l'espoir qu'on cesserait de me poursuivre; c'est ce qui arriva. L'homme était sujet à des attaques d'épilepsie; la frayeur que je lui causai déterminait un de ces accès, et facilita ma retraite. De ce jour, le sentiment du danger que j'avais couru et qu'augmentait encore la vigilance des postes qu'on avait doublés à cet occasion, me détourna d'errer encore sur la terrasse. Mais dans le

silence des nuits, je m'amusais à tirer quelques sons d'un vieux luth que mon gardein m'avait procuré. J'y joignais quelquefois des chants mélancoliques, et je me flattais de l'espoir d'être entendu par vous. Un de ces derniers soirs, ce vœu fut, je crois exaucé. J'entendis une voix qui m'appela; je n'osais répondre, à cause de la sentinelle; m'étais-je trompé? Cette voix, mademoiselle, était-ce là vôtre? —Oui, dit Emilie, oui, c'était la mienne, mais... Elle poussa un soupir involontaire et se tut. Dupont, voyant l'émotion que ce sujet causait à Emilie, et péniblement affectée lui-même, changea aussitôt de conversation. —Une fois, dit-il, pendant que je parcourais le passage intérieur dont je vous ai parlé, j'ai entendu une bien singulière scène.

(A Continuer.)